

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 1079-02-2024 ET 1134-02-2024

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 13 janvier, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- Règlement 1079-02-2024 modifiant le Règlement 1079-2021, tel qu'amendé, concernant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais
- Règlement 1134-02-2024 modifiant le Règlement 1134-2023, tel qu'amendé, concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.

Marie-Pier Therrien, avocate  
Greffière adjointe